

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE

4, bis avenue Gustave Eiffel- 02400 CHATEAU-THIERRY

Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31

—oOo—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un, le 30 Mars à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis en visioconférence, sous la Présidence de Monsieur Hugues DAZARD.

Membres en exercice : 63 titulaires - 35 suppléants	<u>Résultats du vote :</u>
Délégués présents : 35 délégués (33 titulaires - 2 suppléants)	Voix Pour : 35
Dont membres votants à voix délibérative : 35 délégués	Voix contre : 0
Date de convocation du Comité Syndical : 23 mars 2021	Abstention : 0

Membres présents:

Titulaires : Mr Alexandre David, Mr Bandry Didier, Mr Bandry Jean-Pierre, Mr Cantot Dominique, Mr Carion Denis, Mr Charbonnier Patrick, Mr Dazard Hugues, Mme Devron Francine, Mr Doucet Jean-Marie, Mr Eugène Sébastien, Mr Foulon Didier, Mr Frex Dominique, Mr Gebka Jacques, Mme Hernandez Maryse, Mr Jacquin Claude, Mr Juillet Jean-Etienne, Mr Leveque Yves, Mr Lloancy David, Mr Magnier Jean-Luc, Mr Maleze Patrick, Mr Mangin Eric, Mr Marchal Philippe, Mr Mathis Michel, Mr Pantoux Jean Luc, Mr Peugniez Michaël, Mr Pitton-Terrien Michel, Mr Polin Jean-Pierre, Mme Romelot Martine, Mme Stofferis Régine, Mme Triconnet Nelly, Mr Verhulst Eric, Mr Vérot Vincent, Mr Zatwarnicki Jean-Michel.

Suppléants votants: Mr Chapuis Yves pour Mr Pittana Stéphane, Mr Bru Philippe pour Mr Hourdry Mathieu

Membres absents excusés : Mme Pauly Brigitte.

Membres absents: Mr Atzéni Frédéric, Mr Bahu Nicolas, Mr Branquard André, Mme Belleville Catherine, Mr Blavet Gérard, Mr Bruneaux Henri, Mr Conversat Jean-Claude, Mr Davin Benoit, Mr Der Sarkissian Jean Pierre, Mr Dobski Philippe, Mr Duclos Dominique, Mr Durthaler Jacques, Mr Fraeyman Fabien, Mme Gleize Séverine, Mr Haÿ Etienne, Mr Hoerter Michel, Mr Hubier Maxime, Mr Lavoix Olivier, Mr Loyaux Emmanuel, Mme Malet Madeleine, Mr Moyse Dominique, Mme Picard Florence, Mme Richard Catherine, Mr Robin Claude, Mr Saroul Daniel, Mr Simon André, Mr Tatin Christian.

Est nommée secrétaire de séance : Mme Triconnet Nelly

Objet : Lignes Directrices de Gestion 2021-2023

N°20210328

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 33-5,
- Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires
- Vu le rapport social 2020 de l'USESA en date du 09 Mars 2021,
- Vu le rapport de situation 2020 sur l'égalité en faveur des femmes et des hommes en date du 09 mars 2021

Considérant que la loi de transformation de la fonction publique du 6 aout 2019 a instauré la mise en place de lignes directrices de gestion au sein des collectivités et établissements publics, créant en ce sens un nouvel article 33-5 au sein de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

.../...

Considérant que ces lignes directrices de gestion ont vocation à déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels pour les agents de la collectivité

Considérant que ces lignes sont établies pour une durée pluriannuelle qui ne peut excéder six années.

Le Comité Syndical,

- Après avoir pris connaissance des lignes directrices de gestion élaborées au sein de l'USESA
- Vu l'avis favorable exprimé par la commission administration générale le 09 février 2021
- Vu l'avis favorable exprimé par les membres du bureau le 16 février 2021
- Vu l'avis favorable reçu du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique en date du 09 mars 2021

DECIDE après en avoir délibéré :

- DE PRENDRE ACTE des lignes directrices de gestion établies pour une durée annuelle de six ans 2021-2026, dont l'instauration prendra effet par arrêté du Président.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Hugues DAZARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20210330-20210328-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2021

